



Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz
Rue de l'Industrie 26-38
1040 Bruxelles
Tél.: 02/289.76.11
Fax: 02/289.76.09

COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

ETUDE

(F)110519-CDC-1047

relative à

« la représentativité du paramètre END et des formules tarifaires employés par Ebem pour la tarification de la fourniture d'électricité »

réalisée en application de l'article 23, §2, deuxième alinéa, 2° et 19°, de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité

19 mai 2011

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|------|--|----|
| I. | INTRODUCTION..... | 3 |
| II. | LA FORMULE TARIFAIRE D'EBEM..... | 5 |
| | II.1 Les paramètres utilisés | 5 |
| | II.2 Les formules tarifaires | 7 |
| III. | ANALYSES REALISEES PAR LA CREG..... | 8 |
| | III.1 Analyse de la représentativité du paramètre <i>END</i> | 8 |
| | III.2 Analyse de la représentativité des formules tarifaires..... | 9 |
| IV. | CONCLUSION | 10 |
| V. | BIBLIOGRAPHIE..... | 11 |

I. INTRODUCTION

LA COMMISSION DE REGULATION DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ (CREG) a réalisé cette étude sur la base de l'article 23, §2, deuxième alinéa, 2° et 19°, de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et de l'article 23ter, §1^{er}, de la même loi qui prévoient que « *les prix offerts par une entreprise d'électricité doivent être objectivement justifiés par rapport aux coûts de l'entreprise* » et que « *la Commission apprécie cette relation en comparant notamment les coûts et les prix de ladite entreprise avec les coûts et les prix des entreprises comparables si possible également au plan international* ».

Suite à son étude 948 relative à la qualité du paramètre *Nc*, la CREG a décidé d'analyser de la représentativité des paramètres utilisés par Ebem (*END* et *Pebe*) afin de pouvoir décider ultérieurement de la poursuite éventuelle de leur publication par la CREG.¹

Cette étude a pour objectif d'évaluer la représentativité du paramètre *END* utilisé par Ebem ainsi que des formules tarifaires employées par le fournisseur pour la fourniture d'électricité à ses clients. A l'origine, cette étude prévoyait également l'analyse d'un deuxième paramètre utilisé par Ebem, le paramètre *Pebe*. Nous verrons néanmoins que, compte tenu des particularités de *Pebe*, le fournisseur a décidé de ne plus utiliser ce paramètre à partir du 1^{er} janvier 2011.

Ebem, « *Elektriciteitsbedrijf Merksplas* », est un fournisseur d'énergie qui a été fondé suite à la libéralisation du marché de l'électricité et dont la commune de Merksplas est le seul actionnaire. Le fournisseur vend de l'électricité (100 % verte depuis le 1^{er} mars 2010) et du gaz en Flandre aux particuliers, aux agriculteurs et horticulteurs, ainsi qu'aux indépendants.²

¹ CREG, Communiqué de presse N°92, La CREG annonce l'arrêt de la publication des paramètres d'indexation des prix de l'électricité, 7 décembre 2010.

² Over Ebem: <http://www.ebem.be/overebem.aspx> (09/02/2011)

L'étude est structurée de la façon suivante : la première partie présente les paramètres utilisés et les formules tarifaires proposées par Ebem à ses clients. La seconde partie présente les analyses menées pour évaluer la représentativité du paramètre *END* et des formules tarifaires.

Cette étude a été approuvée par le Comité de direction de la CREG lors de sa séance du 19 mai 2011.

////

II. LA FORMULE TARIFAIRE D'EBEM

II.1 Les paramètres utilisés

1. Ebem propose des tarifs variables à ses clients. En 2011, ses formules tarifaires sont basées sur deux paramètres :

- 1) le paramètre N_e , un indice mensuel reflétant l'évolution des salaires et du prix des matières premières:

$$N_e = 0,425 + 0,390 \times (s / 8,88131) + 0,185 \times (M_x / 141,151)$$

- s est égal à la moyenne nationale du coût salarial horaire de référence de l'industrie des fabrications métalliques, et
 - M_x est la moyenne des indices de prix des divisions 2 (produits minéraux non énergétiques et produits chimiques) et 3 (fabrications métalliques, mécaniques et électriques) de l'indice des prix à la production industrielle (base 1980 = 100) ;
- 2) le paramètre END^3 , qui reflète l'évolution du prix du marché de l'électricité livrée sur le réseau belge. Ce paramètre tient compte de l'évolution du prix sur le marché OTC (Endex). L'index END correspond à une moyenne de cotations mensuelles sur la bourse Endex Power BE. Pour chaque mois 'n' considéré, Ebem se base sur la moyenne des cours de clôture sur la bourse Endex du 15^{ème} jour du deuxième mois (n-2) ($END_{k/(n-2)}$) au 15^{ème} jour (exclu) du premier mois (n-1) ($END_{k/(n-1)}$) précédent le mois n.

$$END_n = \frac{\sum_{k=15}^i END_{k/(n-2)} + \sum_{k=1}^{15} END_{k/(n-1)}}{i}$$

où $i = 30$ ou 31 selon que le mois 'n' concerné comporte 30 ou 31 jours.

³ Ebem, "De parameters en indexen voor de levering van elektriciteit van Ebem", versie 20110105-01, p.3. Source: http://www.ebem.be/download/Parameters_indexen_EBEM.pdf

Chaque mois, un nouveau *END* est calculé et publié sur la fiche tarifaire ainsi que sur le site internet. Les cotations Endex sont exprimées en Eur/MWh.

Un troisième paramètre utilisé jusqu'en décembre 2010

2. Jusqu'en décembre 2010, Ebem utilisait un troisième paramètre, le paramètre *Pebe* qui était déterminé par le fournisseur et publié sur son site internet. Ce paramètre était une variable qui reflétait les conditions auxquelles Ebem pouvait s'approvisionner auprès des différents fournisseurs.

En concertation avec la VREG et le SPF Economie, ce paramètre, jugé peu transparent, a été remplacé par sa valeur propre dès janvier 2011. Pour toute modification de la valeur de *Pebe*, les clients d'Ebem étaient informés, ce qui n'est pas le cas lors des modifications des valeurs des paramètres *Ne* et *END*.

Ce paramètre n'a jamais été destiné à être un réel paramètre évolutif : depuis sa création, le 1^{er} janvier 2009, sa valeur n'a été modifiée qu'une seule fois, le 1^{er} mai 2009, puis est restée inchangée jusqu'à la suppression du paramètre en décembre 2010.

Pebe étant en réalité une constante, il n'y avait pas d'utilité de la représenter par un paramètre, c'est pourquoi il a été remplacé par sa valeur en décembre 2010.

3. Suite à l'arrêt de la publication des paramètres à partir de février 2012 annoncé le 7 décembre 2010 par la CREG⁴, Ebem a prévu de réviser sa formule pour remplacer le paramètre *Ne* actuellement utilisé.

⁴ Depuis la rédaction de cette étude, la CREG a déclaré le 8 avril 2011 l'arrêt immédiat de la publication des paramètres *Nc* et *Ne*.

Source : CREG, Communiqué de presse N°96, La CREG appelle les fournisseurs d'électricité à adapter leurs tarifs afin de suivre correctement l'évolution des prix sur le marché, 8 avril 2011.

II.2 Les formules tarifaires

4. Ebem propose deux formules tarifaires :

- une formule à ses clients basse tension, et
- une autre à ses clients haute tension.

5. En février 2011, la formule tarifaire utilisée pour les clients basse tension était la suivante⁵:

Redevance fixe : $46,68 \text{ EUR} \times Ne$ (surplus de $21,96 \text{ EUR} \times Ne$ en exclusif nuit)

Tarif monohoraire : $(END + (8,125 \times Ne)) / 10$

Tarif bihoraire : *Jour* : $(1,3 \times END + (8,125 \times Ne)) / 10$

Nuit : $(0,7 \times END + (8,125 \times Ne)) / 10$

Exclusif nuit : $(0,65 \times END + (8,125 \times Ne)) / 10$

6. Dans cette formule, inchangée depuis l'introduction du tarif en septembre 2008, le terme en *END* représente la composante énergie du tarif et le terme en *Ne* représente le surplus facturé par Ebem pour couvrir ses autres coûts. La valeur moyenne du *Ne* en 2010 s'élevant à 1,6789, ce surplus représentait en moyenne durant cette année $8,125 \times 1,6789 = 13,64 \text{ EUR/MWh}$. La valeur moyenne du paramètre *END* en 2010 était de 45,231 EUR/MWh.

En février 2011, les valeurs respectives des paramètres *END* et *Ne* étaient 57,7228 EUR/MWh et 1,5749.

⁵ Ebem, " EBEM STROOM-variabel - Tariefkaart voor levering aan consumenten en klein zakelijk verbruik ", versie 201102E01. Source : http://www.ebem.be/download/tariefkaart_cons_stroom.pdf

III. ANALYSES REALISEES PAR LA CREG

III.1 Analyse de la représentativité du paramètre *END*

7. Dans un premier temps, la CREG a évalué la représentativité du paramètre *END*, utilisé par Ebem, en analysant la structure et les caractéristiques du portefeuille d'approvisionnement du fournisseur.

8. Le portefeuille d'approvisionnement d'Ebem en électricité peut se diviser en trois parties :

- 1) l'approvisionnement via un partenaire de trading suivant un contrat basé sur Endex ;
- 2) l'approvisionnement auprès de producteurs professionnels d'électricité photovoltaïque (production décentralisée) ;
- 3) l'autoproduction : Ebem possède, en partenariat avec l'IOK⁶, « de Intercommunale Ontwikkelingsmaatschappij voor de Kempen », une unité de production qui utilise comme combustible du biogaz récupéré de la décharge de Merksplas appartenant à IOK.

Cette unité de production étant très abimée, elle a été rénovée en 2010 et une nouvelle décharge a été recouverte et munie d'une installation à gaz. L'unité est à nouveau opérationnelle depuis décembre 2010.

Conclusion générale de l'analyse

9. Suite à l'analyse du portefeuille d'approvisionnement d'Ebem, la CREG a estimé que le paramètre *END* utilisé par le fournisseur dans sa formule tarifaire est représentatif de l'approvisionnement actuel : il assure une très bonne corrélation avec le coût de l'énergie supporté par Ebem et une transparence par rapport aux conditions contractuelles d'achats.

⁶ IOK, Intercommunale Ontwikkelingsmaatschappij : <http://www.iok.be/home.html>

III.2 Analyse de la représentativité des formules tarifaires

10. Une seconde analyse a été réalisée afin de vérifier la représentativité des formules tarifaires proposées par Ebem. Dans ce cadre, la CREG a analysé les coûts supportés (sur base des comptes détaillés) et les recettes engendrées (sur base des quantités fournies tant en haute tension qu'en basse tension) par le fournisseur. Ce rapprochement lui a permis d'estimer la marge dégagée.

Conclusion générale de l'analyse

11. Le calcul de cette marge a permis de montrer que le mode de tarification actuel d'Ebem ne génère pas de profit excessif et que la structure de la formule tarifaire est fortement liée à la structure des coûts supportés par le fournisseur.

12. Néanmoins, étant donné l'annonce du 8 avril 2011 de l'arrêt de la publication des paramètres N_e et N_c ⁷, dont la pertinence ne peut plus être garantie, la CREG souhaite émettre une réserve quant à l'utilisation du paramètre N_e en tant qu'indicateur de l'évolution future des coûts d'Ebem hors combustibles.

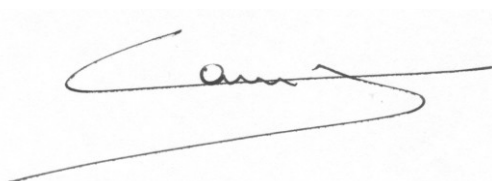
⁷ CREG, Communiqué de presse N°96, La CREG appelle les fournisseurs d'électricité à adapter leurs tarifs afin de suivre correctement l'évolution des prix sur le marché, 8 avril 2011.

IV. CONCLUSION

13. Dans le cadre de cette étude qui avait pour objectif d'évaluer la représentativité du paramètre d'indexation et des formules tarifaires utilisés par Ebem, la CREG a effectué deux analyses qui ont conduit aux conclusions suivantes :

- 1) l'analyse du portefeuille actuel d'approvisionnement d'Ebem a permis d'observer que le paramètre *END* utilisé par le fournisseur dans sa formule tarifaire est représentatif de l'approvisionnement : il assure une très bonne corrélation avec le coût de l'énergie supporté par Ebem et une transparence par rapport aux conditions contractuelles d'achats (voir point III.1) ;
- 2) le rapprochement entre les coûts (coûts d'approvisionnement et frais généraux) et les recettes tarifaires (déterminées selon les formules tarifaires d'Ebem basées sur les paramètres *END* et *Ne*) a permis l'estimation de la marge dégagée et a montré que le mode de tarification actuel d'Ebem ne génère pas de profit excessif et que la structure de la formule tarifaire est fortement liée à la structure des coûts supportés par le fournisseur (voir point III.2).

Pour la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz :



Guido Camps
Directeur



François Possemiers
Président du Comité de direction

V. BIBLIOGRAPHIE

Etudes et rapports CREG

- CREG, Communiqué de presse N°92, La CREG annonce l'arrêt de la publication des paramètres d'indexation des prix de l'électricité, 7 décembre 2010.
- CREG, Communiqué de presse N°96, La CREG appelle les fournisseurs d'électricité à adapter leurs tarifs afin de suivre correctement l'évolution des prix sur le marché, 8 avril 2011.

Sites internet

- Ebem : www.ebem.be
- Ebem, "De parameters en indexen voor de levering van elektriciteit van Ebem", versie 20110105-01, p.3.
Source: http://www.ebem.be/download/Parameters_indexen_EBEM.pdf
- Ebem, "EBEM STROOM-variabel - Tariefkaart voor levering aan consumenten en klein zakelijk verbruik", versie 201012E01.
Source : http://www.ebem.be/download/tariefkaart_cons_stroom.pdf
- IOK, Intercommunale Ontwikkelingsmaatschappij : <http://www.iok.be/home.html>